



Règlement intérieur

Cannes Jeunesse est une association loi 1901 sans but lucratif. L'adhésion à Cannes Jeunesse vaut acceptation de son [projet associatif](#) consultable sur le site internet www.cannes-jeunesse.fr. Toute inscription aux Espaces Enfance et Loisirs est subordonnée à l'acceptation du présent règlement et au respect de [la charte de la laïcité à l'école](#). Le projet pédagogique de chaque accueil de loisir est consultable sur simple demande.

PRESTATIONS

- Accueil périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 à Giaume, Riou et Ranguin.
- Accueil périscolaire le mercredi de 07h30 à 18h30 à Giaume, Riou, Ranguin et Picaud.
- Accueil extrascolaire du lundi au vendredi, pendant les petites vacances scolaires de 07h30 à 18h30 à Giaume, Riou, Ranguin et Picaud. Les horaires sont identiques pour les grandes vacances scolaires mais d'autres lieux seront.

Tout accueil peut être fermé pour des raisons sanitaires, organisationnelles ou manque de personnel ne permettant pas le respect du taux d'encadrement réglementaire. Les parents seront informés dans les meilleurs délais

HORAIRES ARRIVÉE/DÉPART

- Accueil périscolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi : prise en charge à la sortie des classes, ou arrivée en autonomie entre 16h30 et 17h00. Les départs se font entre 18h15 et 18h30.
- Accueil périscolaire le mercredi : Les enfants sont accueillis soit en journée complète soit en ½ journée (avec ou sans repas). Les arrivées sont échelonnées entre 07h30 et 09h00 et les départs entre 17h00 et 18h30 et pour les enfants en ½ journée :
 - matin sans repas départ possible entre 11h30 et 12h00
 - matin avec repas départ possible entre 13h00 et 14h00
 - après-midi sans repas arrivée possible entre 13h00 et 14h00
 - après-midi avec repas arrivée possible entre 11h30 et 12h00
- Accueil extrascolaire (vacances) : arrivée entre 07h30 et 09h00 et départ entre 17h00 et 18h30.

Les horaires indiqués sont à respecter strictement. En cas de retard veuillez contacter l'accueil de loisirs, la direction se réserve le droit de refuser l'enfant en cas d'arrivée tardive. En cas de retard important au moment du départ et d'impossibilité à joindre tout représentant légal l'enfant pourra être confié à la police municipale ou nationale. En cas de retards récurrents, l'enfant sera exclu pour l'année scolaire en cours. Tous les retards seront consignés dans un registre à cet effet.

ACCÈS AU SERVICE

Les lieux et horaires d'inscription sont communiqués dans nos brochures et sur notre site internet. Peuvent bénéficier des accueils de loisirs les enfants de 6 à 12 ans dont au moins l'un des deux parents réside à Cannes ou les enfants scolarisés à Cannes ET dont l'un des deux parents travaille à Cannes.

Les documents à fournir, pour toute inscriptions sont :

- Carnet de santé (vaccins obligatoires à jour)
- N° d'allocataire CAF ou dernier avis d'imposition sur le revenu pour les non ayants droit CAF
- Enfant dont l'un des 2 parents réside à Cannes : 2 justificatifs de domicile datés de l'année en cours parmi les suivants : électricité, eau, gaz, avis d'imposition, assurance logement, téléphone fixe (pas de mobile), quittance de loyer. Les documents indiquant le nom d'une société et les attestation d'hébergement ne sont pas recevables.
- Enfant scolarisé à Cannes et dont l'un des 2 parents y travaille : certificat de scolarité en cours (tamponné par l'établissement) + un bulletin de salaire daté de moins de 3 mois (ou justificatif pour les commerçants).
- Jugement en cas de divorce ou de séparation
- En cas d'allergie ou de problème de santé : dossier PAI et/ou PRI
- La notification MDPH ou MDA si vous êtes allocataire de l'AEEH (allocation de l'enfant handicapé)
- Le paiement du solde complet.

Lors de l'inscription, nous recueillons toutes informations nécessaires, ces éléments doivent être validés par vos soins et tout changement doit nous être communiqué.

TARIFS

- Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial : de 2,03€ à 13,50€ par jour.
- Pour toute inscription, l'adhésion à l'association est obligatoire, les tarifs sont indiqués dans nos brochures.
- L'accueil périscolaire du lundi, mardi, jeudi et vendredi est facturé au trimestre.
- L'accueil périscolaire le mercredi est facturé avec minimum la moitié des mercredis du mois.
- Les vacances sont facturées à la semaine.
- Les paiements peuvent être effectués par espèces, CB, chèque à l'ordre de Cannes jeunesse, CESU & chèques vacances ANCV.

REMBOURSEMENTS-REPORTS

Seuls les absences pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 7 jours ouvrent droit à un avoir. Une carence d'un jour sera systématiquement appliquée.

Les prestations réservées pourront être annulées si la demande parvient au moins 15 jours avant la période demandée.

Ces demandes sont à effectuer par courriel à animation@cannes-jeunesse.fr

ALIMENTATION

- Les repas sont confectionnés par un prestataire spécialisé dans la restauration collective : Société SODEXO, délégataire du Service Public de la Ville de Cannes.
- L'accueil des enfants sujets aux allergies alimentaires est possible après signature préalable d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Les familles ayant signé un Protocole de Restauration Individualisé (P.R.I.) pourront bénéficier de repas spéciaux allergènes. Pour bénéficier de ces repas spéciaux, l'inscription doit se faire 15 jours minimum avant le début de la période. Seules les familles faisant l'objet d'un P.A.I. alimentaire et n'ayant pas signé de P.R.I. pourront fournir le repas à leurs enfants.
- Le prestataire de restauration propose 3 régimes alimentaires différents : Sans Viande, Sans Porc et Rien à Signaler. Au moment de l'inscription un régime alimentaire est choisi par les parents, ce régime restera inchangé durant l'année en cours.

RESPONSABILITÉ/ASSURANCES

- Notre assurance MAIF intervient si besoin en complément de la couverture familiale.
- En cas de dégradation ou d'accident volontaire causé par votre enfant votre responsabilité sera mise en cause.
- Tout objet personnel (jeux vidéo, téléphone, jeux divers, argent...) est strictement interdit. L'association Cannes Jeunesse ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de casse.

SANTÉ/HYGIÈNE/SÉCURITÉ

- La prise de traitement médical doit être autant que possible évitée durant le temps d'accueil. Si toutefois la prise est nécessaire, veuillez nous fournir le traitement et l'ordonnance.

COMPORTEMENT/DISCIPLINE

Nous sommes garants de la sécurité des adhérents et de leurs encadrants. C'est pourquoi nous nous réservons le droit de refuser l'accès à nos accueils de loisirs à toute personne faisant entrave à leur bon fonctionnement. Aucun comportement provocateur, discriminant, agressif, menaçant, violent que ce soit physique ou verbal ne sera toléré.

En cas d'exclusion, aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

PROJET PERSONNALISÉ EN ACCUEIL DE LOISIRS Les enfants en situation de Handicap (référencés à la MDPH) et les enfants ayant des besoins spécifiques bénéficieront d'un accueil aménagé. Préalablement à l'inscription ou suite au constat par nos soins de besoins spécifiques, un rendez-vous sera fixé avec les parents afin d'établir le projet personnalisé en accueil de loisirs (PPAL) et un suivi spécifique sera mis en place. Nous rappelons que Cannes Jeunesse est un accueil collectif, à ce titre un projet d'accueil personnalisé vise à travailler sur l'inclusion de l'enfant dans le groupe. Cannes Jeunesse se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dans les cas suivants :

- l'enfant n'est pas en mesure de prendre part au collectif
- l'enfant a des comportements ne nous permettant pas d'assurer sa sécurité et celle des autres enfants
- l'enfant n'a pas acquis la propreté.